#### VILLE DE ROYAN



### **DECISION**

Concernant la fixation de tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN =°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 17 juillet 2014 (DC N°14/221) concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendu exécutoire le 22 juillet 2014,

#### DECIDE

- de fixer à compter du 1er septembre 2016, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
I – COTISATIONS - ENFANTS (Montant trimestriel)		
Module 1 * Instrument + formation musicale + pratique collective - ROYAN - Autres Communes	49,00 € 87,00 €	50,00 € 90,00 €
Module 2  * Formation musicale + pratique collective  - ROYAN  - Autres Communes	46,00 € 67,00 €	46,00 € 70,00 €
Module 3 * Formation musicale - ROYAN - Autres Communes	43,00 € 64,00 €	45,00 € 66,00 €
Module 4  * Eveil musical  - ROYAN  - Autres Communes	42,00 € 42,00 €	45,00 € 50,00 €
Module 5  * Pratique collective  - ROYAN  - Autres Communes	18,00 € 19,00 €	20,00 € 22,00 €
(2ème enfant et plus) - ROYAN - Autres Communes	17,00 € 24,00 €	20,00 € 30,00 €
Durée des cours (suivant les niveaux)  * Instrument : de 0h20 à 1h  * Formation musicale : de 0h45 à 1h30  * Pratique collective : de 0h45 à 1h30		

COTISATIONS – ADULTES (Montant trimestriel)	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
Module 1 - ROYAN - Autres Communes	63,00 € 112,00 €	70,00 € 125,00 €
Module 2 - ROYAN - Autres Communes	56,00 € 86,00 €	60,00 € 99,00 €
Module 3 - ROYAN - Autres Communes	53,00 € 82,00 €	55,00 € 96,00 €
Module 5 - ROYAN - Autres Communes	19,00 € 21,00 €	25,00 € 30,00 €

## II – CONDITIONS D'INSCRIPTION

- \* Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles
- \* Adultes : dans la limite des places disponibles
- \* Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans
- \* Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans

# **III – LOCATION INSTRUMENTS**

30,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 – Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 23 juin 2016

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 29 juin 2016 Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Patrick MARENGO